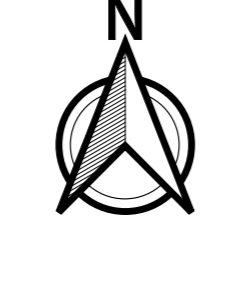


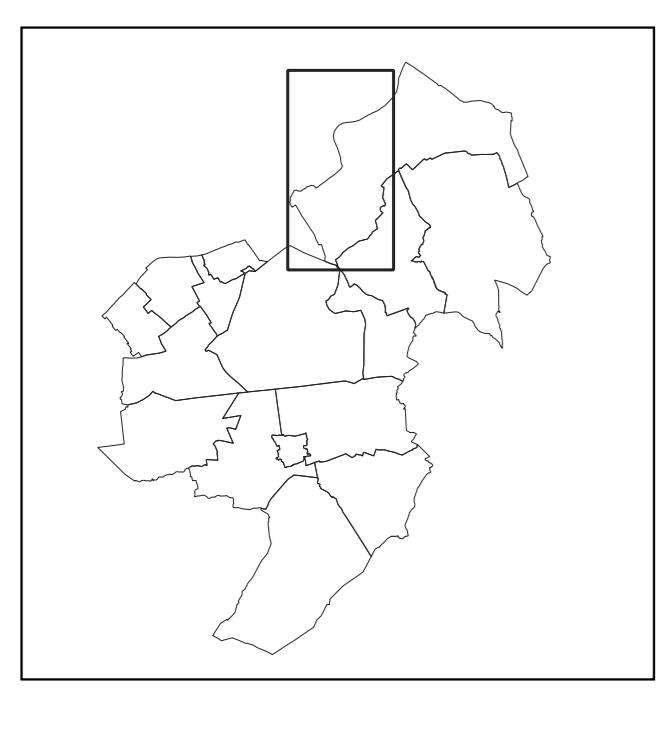
**Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Communauté de Communes du Grand Chambord (41)



**Saint-Laurent-Nouan**  
**Territoire communal - Partie Ouest**  
**Règlement graphique**

**4.3**  
**SLN1**



**Historique des zonages et des zonages graphiques :**  
 - Élaboration approuvée le 7 mars 2020  
 - Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022  
 - Révision stages n°1 approuvée le 3 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,  
**Giles CLEMENT**

**Terr&Am**  
 1bis, rue Nicéphore Niepce  
 45700 VILLEMANDIEUR  
 Tel : 02.38.89.87.73  
 Mail : urbanisme@terr-am.fr

**GRAND CHAMBORD**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 22, Avenue de la Sablière  
 41250 BRACIEUX  
 Tel : 02.54.46.53.80  
 Mail : contact@grandchambord.fr

**Echelle : 1/10000**  
 0 100 200 m

Source :  
 DGI - Cadastre  
 Droits réservés - 2025

- Délimitation de zone**
- Uap - Zone urbaine patrimoniale
  - Ub - Zone urbaine périphérique des cours de ville des pôles relais
  - Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
  - Uet - Secteur touristique à Bracieux
  - Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
  - Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
  - Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
  - Up - Zone urbaine paysagère
  - AU - Zone de développement urbain
  - AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
  - AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
  - AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
  - AUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
  - AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique
  - AUgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfs
  - AUgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
  - A - Zone à vocation agricole
  - Ap - Secteur agricole paysager
  - N - Zone naturelle
  - Nc - Secteur de château
  - Nch - Secteur du domaine national de Chambord
  - Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
  - Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
  - Nj - Secteur de jardin
  - NL - Secteur naturel de loisirs

- Qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- Élément de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Espace boisé classé (L.113-2, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)
  - Trame jardin (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Zone agricole protégée (L.112-2 du Code Rural)
  - Secteur d'ala inondation
- Mixité fonctionnelle**
- Commerce à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 / L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
  - Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
  - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
  - Secteur d'ala inondation
- Éléments cadastraux**
- Surface bâtie
  - Limite parcellaire
  - Emprise de cimetière
  - Surface en eau
  - Limite Communale

